Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** **Bureau de la gestion des dotations et des compétences** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **DGER/SDEDC/2015-611** **20/07/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/09/2015
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
DGER/SDEDC/2015-487 du 03/06/2015 : appel à candidature pour les postes de directeur et directeur adjoint d'EPLEFPA vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2015 : quatrième phase.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Mouvement des directeurs et directeurs adjoints d'EPLEFPA au titre de la rentrée scolaire 2015: dernière phase

Destinataires d'exécution
DRAAF et DAAF ; CSRFD et CSFD ; EPLEFPA.

La présente note constitue un additif à la note de mobilité relative à la quatrième phase du mouvement des directeurs d'EPLEFPA et propose les derniers postes vacants ou susceptibles de l'être au titre de la rentrée scolaire 2015.

La présente note de service est additif à la note de service DGER/SDEDC/2015-487 du 2 juin 2015, relative à l'appel à candidature pour les postes de directeurs et directeurs adjoints d'EPLEFPA vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2015.

Cet additif concerne la quatrième phase du mouvement des personnels de direction d'EPLEFPA.

Il modifie la partie suivante :

A - Dispositions générales ;

Il constitue un additif qui remplace la partie suivante ;

C – Postes proposés ;

A - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

I - Personnels concernés

Les agents déjà affectés à l'issue des quatre premiers tours du mouvement des personnels de direction d'EPLEFPA ne participent pas à cette nouvelle phase. Toute demande d'un agent ayant déjà reçu une affectation sera considérée irrecevable.
Les fonctionnaires ayant obtenu le bénéfice de la liste d'aptitude au titre de la rentrée scolaire 2016 sont concernés par la présente note de service.
Les autres dispositions demeurent inchangées par rapport à la note de service **DGER/SDEDC/2015-487 du 2 juin 2015** précitée.

II - Demande de mutation

Les vœux établis lors des précédentes phases du mouvement sont caduques. Par conséquent, les agents n'ayant pas reçu d'affectation et candidatant sur l'un des postes proposés par le précent additif doivent impérativement transmettre un nouveau dossier complet.

III - Envoi des dossiers

La date limite d'envoi par les agents de leur dossier de candidature pour la quatrième phase du mouvement était fixée au **mercredi 22 juillet 2015, 20h.**

Le dossier est adressé exclusivement par courriel aux destinataires suivants :

- Le DGER (sous-direction EDC) : victoria.orsini@agriculture.gouv.fr ;
- Le SRH (bureau BEFFR) : monique.bricage@agriculture.gouv.fr ;
- Le chef du SRFD d'origine de l'agent ;
- Le chef du SRFD dont dépend(ent) le(s) établissement(s) sollicités ;
- Les IGAPS des régions d'accueil et de départ.

B – Postes proposés

Directeur d'EPLEFPA

Champagne-Ardenne :
- EPLEFPA Fayl-Billot (catégorie 2) : poste 1196 – **susceptible d'être vacant**

Rhône-Alpes :
- EPLEFPA Montbrison Précieux (catégorie 4) : poste 1254 – **vacant**

Directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire

Alsace :
- EPLEFPA Rouffach-Wintzeinhem (catégorie 4+) : poste 4054 – site de Colmar (responsabilité de site) – **susceptible d'être vacant**

Basse-Normandie :
- EPLEFPA St-Lô Thère (catégorie 4) : poste 1288 – **vacant**

Directeur adjoint en charge de la formation continue

Alsace :
- EPLEFPA Rouffach-Wintzeinhem (catégorie 4+) : poste 1378 – **vacant**

PACA :
- EPLEFPA Var Agricampus (catégorie 4+) : poste LC83 - **vacant**

Le sous-directeur des emplois,
des dotations et des compétences

Philippe CUCCURU